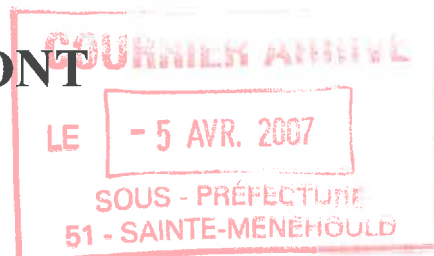


Commune de
LA NEUVILLE AU PONT



CARTE COMMUNALE



RAPPORT DE PRESENTATION

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 4 Avril 2007
approuvant la Carte Communale révisée

LA NEUVILLE AU PONT, le 5 Avril 2007
Le Maire



J.-L. FABRICE

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du 24 AVR. 2007

CHALONS EN CHAMPAGNE le 24 AVR. 2007
Le Préfet

Le Secrétaire Général

Alain CARTON



13 rue Gaillot Aubert - 51800 Sainte Menehould
☎ 03.26.60.82.21 contact@FP-geometre-expert.fr
☎ 03.26.60.60.06 www.FP-geometre-expert.fr

PREMIERE PARTIE :	5
LE DIAGNOSTIC	5
I. LE TERRITOIRE	6
A. Les éléments de géographie, d'environnement et de paysage	6
1. Les unités géographiques du territoire	6
a. La topographie	6
b. La géologie et l'hydrogéologie	6
c. L'hydrologie	8
2. Le patrimoine naturel	9
a. L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique	9
b. Les espaces naturels sur le territoire	12
3. Le paysage	15
B. La morphologie urbaine et le patrimoine bâti	17
1. La morphologie urbaine	17
a. Le centre ancien	17
b. L'urbanisation récente	18
2. Le bâti	18
a. Le centre ancien	18
b. Les zones urbaines récentes	21
II. LES HOMMES ET L'HABITAT	22
A. La population de la commune	22
1. Les facteurs de l'évolution démographique	23
2. La structure par âge	23
B. Le parc de logement dans la commune	24
1- Le type de logement	24
2- L'âge des logements	24
III. LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET L'EMPLOI	25
A. Les activités	25
1. L'activité agricole	25
2. Les commerces et les activités artisanales	25
a. Les activités artisanales	25
b. Les commerces	25
c. Les professions libérales	25
B. L'emploi	26
1. Evolution de la population active	26
2. Structure de la population active	26
IV. LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE	27
A. Les équipements de superstructure et vie locale	27
1. Les équipements scolaires	27
2. Les équipements et services	27
a. Les services publics	27
b. Les équipements culturels et de sport	27
3. Vie locale et associative	27
B. Les équipements d'infrastructure	28
1. L'alimentation en eau potable et l'assainissement	28
2. La gestion des déchets	28
3. La voirie	28
DEUXIEME PARTIE :	29
LES OBJECTIFS	29
I. L'URBANISATION	30

II. L'ENVIRONNEMENT	32
---------------------	----

TROISIEME PARTIE :	34
--------------------	----

LES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR LA PRESERVATION ET SA MISE EN VALEUR	34
---	----

I. LES MESURES DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR	35
---	----

A. Le respect de l'environnement	35
----------------------------------	----

B. L'intégration paysagère	35
----------------------------	----

II. LES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT	36
---	----

A. L'évolution des zones bâties	36
---------------------------------	----

B. L'évolution des zones rurales	36
----------------------------------	----

C. La synthèse des impacts	36
----------------------------	----

AVANT-PROPOS

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 a substitué la carte communale au "Guide d'Application du Règlement National d'Urbanisme" - GARNU - (article L 111.1.3 du code de l'urbanisme).

Contrairement au GARNU, qui était valable quatre ans, la carte communale n'est pas enfermée dans un délai de validité. Ayant le statut de document d'urbanisme, la carte communale dure jusqu'à ce qu'elle soit révisée ou abrogée.

En vertu de l'article L 124-1 du code de l'urbanisme la carte communale est un document d'urbanisme dont peuvent se doter les communes non couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le document précise les modalités d'application des Règles Nationales d'Urbanisme (RNU) prises en application de l'article L 111-1.

La carte communale délimite "les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles (**article L 124-2 du code de l'urbanisme**).

La carte communale comprend (article R 124-1 du code de l'urbanisme) :

- un rapport de présentation,
- un ou plusieurs documents graphiques.

Le territoire de la commune de LA NEUVILLE AU PONT était couvert par un GARNU approuvé le 23 octobre 2000.

Par délibération en date du 23 novembre 2001, le conseil municipal de la commune de LA NEUVILLE AU PONT a prescrit l'élaboration d'une carte communale.

Celle-ci a été approuvée par décision du Conseil municipal le 3 septembre 2004.

Cependant, par délibération en date du 19 mai 2006, celui-ci a décidé d'entreprendre la révision de cette carte communale, afin de tenir compte d'une part d'un oubli, d'autre part de certains aménagements récents.

PREMIERE PARTIE :

LE DIAGNOSTIC

I. LE TERRITOIRE

La Neuville au Pont appartient au canton et à l'arrondissement de Sainte Menehould, dont elle est distante de 6 kilomètres. Le territoire communal couvre une superficie de 1517 hectares.

La commune est desservie par la RD 982 (en direction de Sainte Menehould et Rethel), la RD 84 (en direction de Courtémont et Le Claon), la RD 484 (en direction de Vienne la Ville) et la RD 63 (en direction de Sainte Menehould vers Vienne la Ville). Située à 10 minutes de l'autoroute A 4, la commune de La Neuville au Pont est facilement accessible.

La commune fait partie de la communauté de communes de Sainte Menehould qui regroupe 22 communes.

Elle comptait 580 habitants au recensement de 1999.

Le village de la Neuville au Pont s'est implanté au sud du territoire communal, principalement le long de la rivière et de part et d'autre de ce cours d'eau.

Des fermes champêtres se sont installées à l'extérieur de l'agglomération, essentiellement dans la Vallée de l'Aisne ou à proximité immédiate de celle-ci, là où sont aujourd'hui préservées des zones de pâture

A. Les éléments de géographie, d'environnement et de paysage

1. Les unités géographiques du territoire

a. La topographie

Le territoire de la commune de La Neuville au Pont est assez étendu. En effet, il s'étire sur près de 5 km de long et 4,5 km de large, orienté du nord-ouest au sud-est.

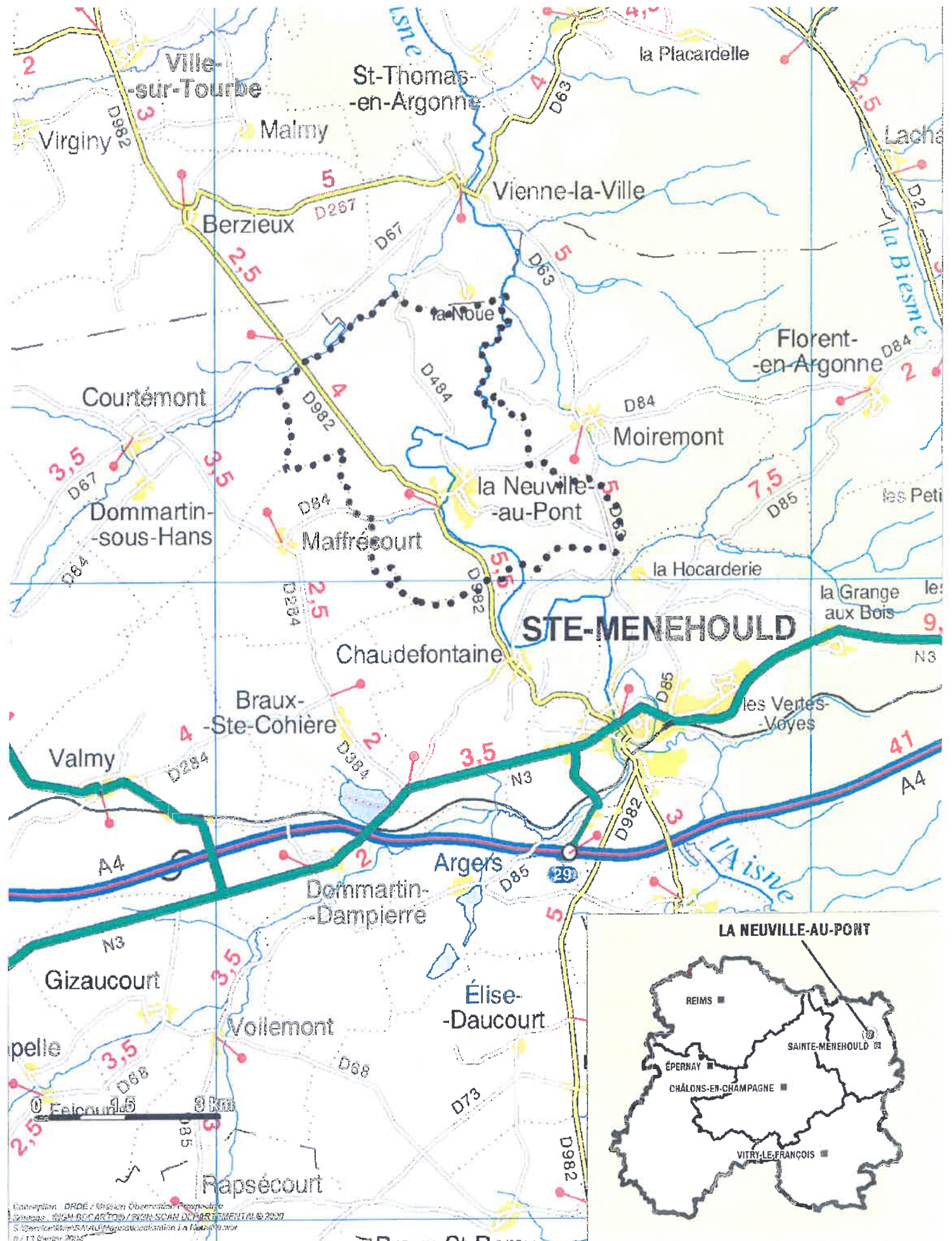
La topographie du territoire communal est relativement simple et caractéristique de l'Argonne. La vallée de l'Aisne qui entame le plateau crayeux du Sud vers Nord-Est constitue les points bas du territoire avec des altitudes variant peu de l'amont vers l'aval et proches de 130 m.

De part et d'autre de cette vallée, le relief s'élève peu à peu jusqu'aux limites du finage. En direction du nord-ouest, la Côte à Vignes atteint 179 m d'altitude alors que vers le sud le Champ Thomas culmine à 179 m et la Noue-Couchet et Rochelle atteignent respectivement 172 et 171 m.

b. La géologie et l'hydrogéologie

La commune se situe dans l'unité géographique et géologique de l'Argonne Champenoise à sa frontière ouest. Le modelé est essentiellement celui qui caractérise le crétacé supérieur de l'Est du bassin parisien, molles ondulations séparées par d'amples vallons évasés.

De part et d'autre de la vallée de l'Aisne, la craie marneuse du Cénomanien moyen et supérieur forme les plateaux. Il s'agit d'une craie grise relativement tendre, microgrenue, avec des niveaux plus durs et compacts, à pigmentation noirâtre. Elle se présente en bans peu épais et montre de nombreuses diaclases.



Les **Grèzes** de versant (appelées localement « graveluches ») sont formées à partir de la craie: on attribue généralement la formation de ce dépôt à des phénomènes périglaciaires tel que le gel, ayant abouti à une fragmentation de la craie en éléments plus ou moins grossiers, souvent anguleux.

La répartition des formations gréseuses est largement tributaire de l'orientation des versants ainsi que, dans une moindre mesure de leur déclivité car les ruptures de pente font souvent réapparaître des témoins du substratum crayeux. Sur les versants nord à nord-ouest, la présence de ces formations est beaucoup moins systématique. Autour de la partie agglomérée de la commune, elles forment des recouvrements continus.

Les **alluvions anciennes de la vallée de l'Aisne** : cette formation résulte de matériaux repris par l'Aisne à partir de graveluches puis redéposés pour former une terrasse. Les gravillons sont plus ou moins grossiers et le remplissage par un sable ou un sable limoneux beige, calcaire, est peu abondant.

Les **alluvions actuelles** : ce sont des matériaux limoneux fins, hydromorphes, ayant pour origine l'environnement crayeux.

Au point de vue **hydrogéologique**, la nappe de la craie, constitue un vaste réservoir perméable, reposant sur un horizon de craie mameuse imperméable.

La qualité hydrodynamique du réservoir est due à un important réseau de diaclase développé à partir de la surface du sol par les variations climatiques, et surtout par le pouvoir de dissolution de la craie par les eaux de pluie.

La **nappe de la craie** constitue la ressource en eau essentielle de la région, ressource rendue fragile par les méthodes culturales. Ici, les teneurs en nitrate sont directement liées à l'activité agricole mais ne dépassent que rarement et de façon permanente la limite de potabilité de 50 mg/litre et les variations saisonnières de concentrations peuvent être importantes.

La **nappe alluviale de l'Aisne** est une nappe libre, qui se raccorde insensiblement à celle de la craie formant avec celle-ci un ensemble unique. La surface piézométrique épouse sensiblement les ondulations topographiques. Cette nappe fournit environ 80 % de l'écoulement total du cours d'eau.

c. L'hydrologie

Le réseau hydrographique de la commune de La Neuville au Pont est composé de la rivière de l'Aisne principalement et de ses affluents, les ruisseaux de Gibernée et de la Carpière.

L'Aisne, sur le tronçon concerné, est un cours d'eau non domanial de deuxième catégorie, la DDAF y ayant la charge de la police de l'eau et de la pêche. Les acteurs gestionnaires sont le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Aisne Supérieure (SMAVAS), l'AAPPMA de Villers en Argonne, et l'AAPPMA de Verrières.

L'objectif de qualité retenu pour l'Aisne et ses affluents est l'objectif 1 B, correspondant à une eau bonne qualité, permettant la baignade, les loisirs, l'abreuvement des animaux, l'alimentation en eau potable (traitement simple ou normal) et où le poisson se reproduit normalement. Cependant, la qualité de l'eau de l'Aisne n'était pas conforme à cet objectif à La Neuville au Pont en 1989 ; une pollution organique a été constatée, conséquence des rejets communaux et de l'élevage.

En ce qui concerne la qualité hydrobiologique, l'habitat faiblement diversifié (fonds fortement envasés, développement végétal moyen) influence fortement la composition faunistique : diversité taxonomique relativement moyenne, majorité d'espèces limnophiles et/ou phytophages. Des algues filamenteuses peuvent se développer dans les zones ensoleillées et de faible profondeur, les matières en suspension étant le facteur limitant au développement de la végétation aquatique en général.

2. Le patrimoine naturel

a. L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Le territoire de La Neuville au Pont fait l'objet de plusieurs prescriptions environnementales.

Au niveau national, la partie sud-est du territoire est inscrite à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui regroupent les zones les plus remarquables de la région Champagne-Ardenne.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire pour lequel des experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel.

Cet inventaire n'est pas un dispositif de protection du milieu naturel, il donne simplement une information quant à la qualité biologique des sites naturels. Sa réalisation répond à un besoin quant à la sensibilisation, à l'importance des richesses naturelles, à une prise en compte de ces richesses dans l'aménagement du territoire et a pour but de faciliter une politique de conservation, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel.

Le massif forestier d'Argonne est l'un des massifs les plus vastes de la région. Par son étendue, par son caractère typique, par la richesse de sa flore et de sa faune, ce massif se range parmi les sites majeurs de Champagne-Ardenne. Il constitue une vaste ZNIEFF de type II de 41 350 hectares, séparée en deux par la vallée de l'Aisne et située à la limite de trois départements: Marne, Ardennes et Meuse. Plusieurs ZNIEFF de type 1 sont incluses dans ce vaste massif et font l'objet de fiches séparées. Le massif est établi sur une couche géologique particulière, la gaize, roche siliceuse très dure constituée essentiellement à partir de minuscules fragments d'éponges. L'Argonne constitue un petit pays particulier au caractère submontagnard prononcé, composé de vastes forêts au sein d'une région de pacages et de cultures.

La végétation forestière est très typique et adaptée aux sols acides: chênaie-hêtraie acidiphile montagnarde sur les versants nord (à luzule blanche, luzule des bois, véronique officinale, canche flexueuse, etc) et chênaie plus thermophile sur les versants sud (avec le sorbier des oiseleurs, le sorbier blanc, le néflier, la canche flexueuse, la mélitte à feuilles de mélisse, etc), chênaie-hêtraie mésoneutrophile à mésotrophe (avec le charme, le sorbier des oiseleurs, le tilleul à petites feuilles, le merisier, le chèvrefeuille rampant, la laîche à racines nombreuses, l'anémone des bois) et chênaie-hêtraie acidiphile de plateau (avec la myrtille, la callune vulgaire, la fougère aigle, la molinie bleue, etc), en fond de vallon et bas de pente, aulnaie frênaie et très localement aulnaie (avec l'orme lisse, le chêne pédonculé, le bouleau, le cassis sauvage, l'ail des ours, la moschatelline, la laîche maigre, la laîche des bois, la laîche pendante, la dorine à feuilles opposées et la dorine à feuilles alternes, le populaire des marais, la cardamine amère, etc).

Les étangs sont nombreux, les plus importants ont fait l'objet de fiches ZNIEFF (étang de Florent en Argonne, étangs de Bièvres, étangs de Châtrices), certains sont aménagés pour la chasse, d'autres pour la pisciculture. Leur végétation comprend des roselières, des magnocariçaies (à laîche des marais, laîche des rives, laîche vésiculeuse, laîche pendante, laîche paniculée, laîche faux souchet), des groupements amphibiés et de rives exondées.

Diverses zones prairiales complètent l'intérêt de la ZNIEFF, avec une flore caractéristique des prairies fraîches à humides, fauchées et pâturées. De nombreuses espèces végétales rares et/ou protégées se rencontrent sur le territoire de la ZNIEFF comme par exemple l'orme lisse, la stellaire des bois (en limite d'aire), l'épipactis pourpre (orchidée protégée dans la Marne), l'élatine à six étamines (espèce subatlantique rare en France), la prêle d'hiver (assez rare en plaine), le géranium livide, le calamagrostis faux roseau, d'origine montagnarde et rare en Champagne, le genêt d'Allemagne (disséminé çà et là dans l'est de la France, absent ailleurs) très rare (deux stations connues) et menacé de disparition totale en Champagne-Ardenne et la bruyère cendrée, subatlantique en limite d'aire, également menacée, la campanule cervicaria (protégée au niveau national), le scirpe de Sologne, la limoselle aquatique, le gnaphale jaunâtre, la fougère écailleuse, etc. La plupart d'entre elles sont inscrites sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne.

Les libellules présentent la même tonalité biogéographique et centre européenne qu'une partie de la flore, avec de nombreuses espèces inscrites sur la liste rouge régionale des insectes, comme par exemple le sympetrum jaune d'or, l'agrion nain, l'agrion gracieux et l'agrion mignon, l'aesche printanière, la grande aesche et l'aesche isocèle, le cordulégastre bidenté, l'orthetrum bleuissant et l'orthetrum brun, la cordulie à taches jaunes, la cordulie métallique, la cordulie à deux taches, etc.

Les populations des batraciens sont diversifiées grâce à la présence sur le site des étangs avec le triton crêté, la rainette verte et le crapaud accoucheur, protégés en France (depuis 1993) et en Europe (convention de Berne et directive Habitats), figurant dans le livre rouge de la faune menacée de France et inscrits, avec la salamandre, sur la liste rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne.

Pour les reptiles, la coronelle d'Europe et le lézard agile, inscrits sur la liste rouge régionale, sont également présents.

Le site permet la nidification et l'alimentation de nombreux oiseaux (listes dans les ZNIEFF 1 correspondantes).

Il fait partie du réseau international des zones humides de la convention de RAM SAR et de la directive Oiseaux (Z.I.C.O. des étangs d'Argonne).

Etabli sur une couche géologique particulière, la gaize, l'Argonne constitue un pays particulier au caractère submontagnard prononcé. Plusieurs types forestiers y dominent: hêtraie chênaie acidophile, chênaie charmaie mésotrophe, aulnaie frênaie de fond de vallon. On trouve également sur cette ZNIEFF plusieurs étangs et zones prairiales.

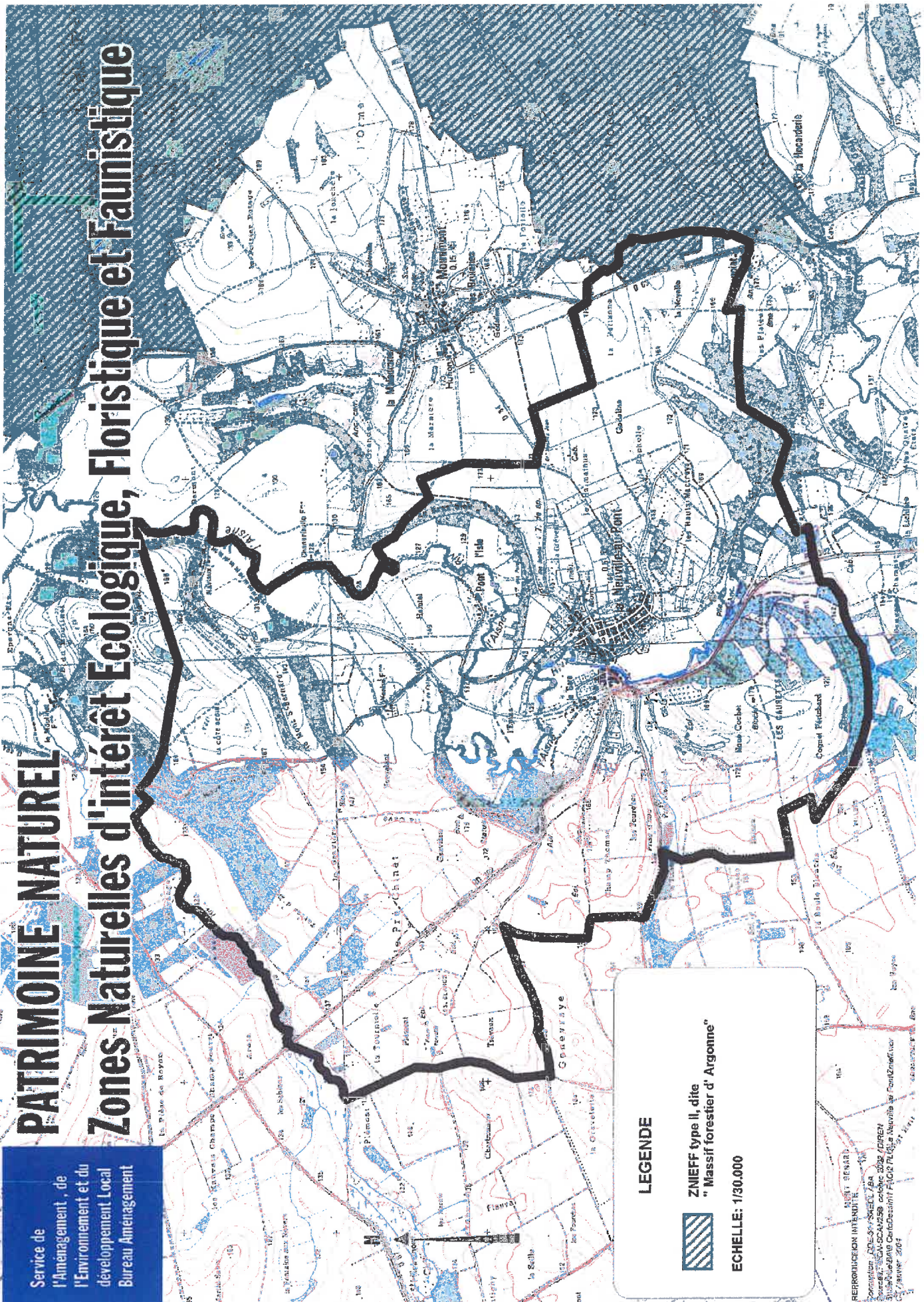
Parmi les espèces intéressantes, nous pouvons citer l'Orme lisse, la Luzule blanche, la Laîche fausse brize, le Polypode du Hêtre et le Polypode du Chêne, le Calamagrostis faux-roseau...

La faune présente la même tonalité biogéographique submontagnarde et centre européenne qu'une partie de la flore. Le massif permet l'alimentation et la nidification de plus de 50 espèces d'oiseaux, en particulier de rapaces, des Pics et nombreux passereaux (Pie-Grièche à tête rousse, Gobe-mouche à collier...). Les cigognes fréquentent régulièrement les vallées. Il est enfin un site fondamental pour les mammifères: cerf, chevreuil, sanglier, chat sauvage, putois, martre...

PATRIMOINE NATUREL

Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

Service de
l'Aménagement, de
l'Environnement et du
développement Local
Bureau Aménagement



LEGENDE

 ZNIEFF type II, dite
"Massif forestier d'Argonne"

ECHELLE: 1/30.000

REPRODUCTION INTERDITE
MONT BERNARD
COMMUNES: COESY, SOLES, LA
SOURCES, VILLERS-LEZ-NEUVILLE
Source: IGN-SCAN258 échelle 3000 (IGN)
Système de coordonnées: France Neuville au Pont
Carte: Janvier 2004

b. Les espaces naturels sur le territoire

La commune de La Neuville au Pont présente plusieurs grands types d'espaces pour la faune et la flore :

- 1) le village et ses abords
- 2) les cultures
- 3) les prairies
- 4) les vergers et les jardins
- 5) les espaces boisés
- 6) la vallée de l'Aisne.

1) Le village et ses abords

Dans le village et à sa périphérie, la qualité de la flore et de la faune urbaine est liée à deux facteurs :

- l'ancienneté des bâtiments
- l'extension des espaces verts et la diversité de leur flore déterminant la fixation et le maintien des espèces animales

Dans ce contexte, le bâti ancien et les espaces verts sont susceptibles d'offrir une diversité d'habitats intéressante pour de nombreuses espèces animales.

Les constructions anciennes favorisent l'installation d'une faune diversifiée. La nature des matériaux utilisés (craie, brique, bois, torchis...) et l'architecture des bâtiments offrent de nombreuses cavités utilisables par les oiseaux: Mésange bleue, Mésange charbonnière, Etourneau sansonnet, Effraie des clochers, Hirondelle de fenêtre... Les nombreux espaces verts privatifs (jardins, petits vergers) au cœur du bâti accueillent une faune diversifiée :Pie bavarde, Chardonneret élégant, Hérisson, Fouine, Léro, etc...

Les haies et arbres d'ornement souvent constitués d'essences exotiques à feuillage persistant (thuyas, lauriers, résineux divers) peuvent constituer des espaces très compartimentés mis à profit par certains oiseaux peu exigeants qui atteignent des densités élevées: Tourterelle turque, Merle noir. Cependant, cette avifaune diversifiée ne peut perdurer que si la part des essences locales dans la composition des haies reste dominante pour l'équilibre des chaînes alimentaires. Une trop grande importance des thuyas pourrait conduire à un appauvrissement de la faune locale.

Dans le village et les hameaux, la faune est représentée par des animaux communs tolérant ou recherchant le voisinage de l'homme et ses bâtiments: Fouine, Rouge-queue noir, Moineau domestique. Malgré les apparences, certaines de ces espèces sont en déclin au niveau régional comme par exemple les hirondelles, l'Effraie des clochers...

Les animaux les plus sensibles et les plus rares sont les chauves-souris qui peuvent s'installer dans diverses cavités ou combles.

La flore la plus caractéristique est celle des vieux murs: Linaire cymbalaire, Chélidoine, Rue des murailles...

La diversité faunistique et floristique des lieux habités reposent sur deux éléments majeurs à maintenir:

- la cohérence et la continuité du maillage d'espaces verts, jardins et vergers au travers des zones construites
- la présence d'un habitat ancien ou récent proposant des matériaux variés et des cavités pour l'accueil de la faune et de la flore.

2) Les cultures

C'est un habitat très artificialisé. La flore, hormis les adventices des cultures, n'est plus représentée que sur de rares bordures de chemin ou talus.

Les bordures herbeuses étroites autour des parcelles et le long des chemins profitent en général à des espèces banales et résistantes: Plantain majeur, Potentille rampante, Trèfle rampant, Armoise vulgaire ainsi que les graminées sociables: Chiendent, vulpins...

La majorité des plantes représentatives des terres cultivées sont communément répandues: armoises, chénopodes...

Du fait des méthodes modernes d'agriculture, la faune y trouve des conditions difficiles de survie (manque d'abris et de ressources alimentaires). Quelques espèces très spécialisées et peu exigeantes y vivent: Alouette des champs, Lièvre, Bergeronnette printanière, Bruant proyer -

Le moindre espace "diversificateur" leur est très favorable: talus, jachère... où apparaissent des plantes de friches ou de lisières (Berces, Eupatoire chanvrine, Aigremoine odorante) ainsi que des arbustes (aubépines, sureaux, églantiers...).

Ces espaces restreints où la flore se diversifie sont des refuges pour les insectes. Ces derniers procurent une variété de ressources alimentaires qui est primordiale pour le maintien de certains animaux dans les cultures (bergeronnettes, hérissons, musaraignes...).

De plus, la relative proximité du réservoir Marne confère aux zones de cultures un intérêt majeur pour les oiseaux migrateurs et hivernants. Ainsi, le secteur est quelquefois utilisé comme site de gavage diurne par les Grues cendrées. Y ont été observées également des espèces remarquables comme l'Oie cendrée (assez rarement), le Pluvier doré, la Faucon émerillon et le Pigeon colombin.

On peut y ajouter la présence de plusieurs espèces proies (rongeurs, passereaux terrestres) dont tirent profit les petits prédateurs: Belette, Renard, Buse variable, Crécerelle des clochers...

Les zones de cultures intensives représentent aujourd'hui un milieu relativement banal sans enjeux écologiques majeurs. Cependant le maintien voir la création d'un maximum d'éléments diversificateurs (bosquets, petits boisements, talus, friche...) est primordial pour la survie d'une faune très spécialisée.

3) Les vergers et les jardins

Ils sont généralement situés à la limite entre village et champs, reflet d'une époque où leur production servait aux besoins locaux. Leur qualité biologique repose sur le type d'entretien effectué par les propriétaires. De multiples formes d'entretien font que les secteurs de vergers présentent souvent un ensemble de petits habitats complémentaires assemblés en mosaïque (pré de fauche, friche, talus, jardin, buissons...). De façon générale, la flore y est banale mais ils peuvent abriter une faune particulière d'oiseaux et de petits mammifères.

Les vergers présentent des potentialités avifaunistiques importantes quand ils sont insérés dans un ensemble de qualité (diversité de milieux) épargné par l'intensification agricole.

Constitués de vieux arbres creux, les vergers de hautes tiges peuvent présenter un grand intérêt ornithologique en accueillant une avifaune riche et diversifiée qui trouve là des sites d'alimentation et de nidification comme le rare Rouge-queue à front blanc.

D'autres oiseaux intéressants fréquentent également les vergers comme le Torcol, ainsi que de nombreux passereaux plus fréquents (Mésanges, Bruants, Grimpereau des jardins...) qui s'y rassemblent en hiver.

Les fruitiers creux permettent aussi l'accueil et l'estivage des chauves-souris, qui exploitent également les ressources alimentaires offertes par les insectes. C'est aussi un habitat de prédilection pour le Lérot ou le Hérisson.

Les vergers constituent un espace tampon entre les lieux habités et leur périphérie cultivée. La cohérence et la continuité des vergers assurent la présence d'une faune caractéristique des abords du village que les extensions urbaines doivent prendre en compte afin de décider, en fonction de leur état, leur suppression, leur maintien voire leur renforcement.

4) Les prairies

Les prés sont dispersés aux abords de la vallée de l'Aisne en périphérie des boisements.

L'intégrité des surfaces de prairies subsistantes constitue l'un des enjeux essentiels du territoire pour la préservation de son patrimoine biologique.

5) Les espaces boisés

Ces boisements constituent un écrin fondamental pour la faune. On y dénombre une grande variété d'animaux forestiers ou des lisières:

- insectes et autres invertébrés (Papillons, Carabes, Escargot de Bourgogne...) - amphibiens et reptiles (Grenouille rousse, Couleuvre à collier...)
- oiseaux (Gobe-mouche gris, rapaces, pics et de nombreux passereaux insectivores...) - mammifères (écureuil, lièvre, sanglier, chevreuil, renard, hérisson...).

Le principal enjeu repose sur la préservation des massifs forestiers remarquables pour leur intérêt écologique, paysager ou économique mais également celle d'un maximum des petits éléments (haies, bosquets) qui participent à l'intérêt global du territoire.

6) La vallée de l'Aisne

Elle est accompagnée d'un boisement de rive assez bien développé. Le boisement rivulaire est constitué principalement de Saules, de Frênes, et d'essences arbustives diverses. Il contribue à stabiliser les berges.

La faune que l'on y rencontre est caractéristique. Outre certaines libellules des eaux vives, des espèces des ripisylves dont le Pic épeichette et le Lorient d'Europe. En hiver, c'est une zone refuge pour plusieurs espèces d'anatidés (canards).

La carte communale doit permettre le respect de l'intégrité des zones humides pour leur importance fonctionnelle dans l'écosystème dans le but de conserver l'intérêt écologique, paysager et économique de l'ensemble.

3. Le paysage

Le territoire de la commune de La Neuville au Pont présente un paysage caractéristique du "valage", zone de transition entre la plaine Champenoise et le massif d'Argonne.

L'ensemble du territoire est divisé en quatre grandes unités paysagères :

❶ La partie agricole à l'Ouest de la Vallée de l'Aisne

Ancien secteur de pâtures aménagé en zone de grande culture, il reste marqué par des reliefs assez importants sur lesquels subsistent quelques boisements significatifs.

Il s'ouvre vers l'Ouest en un paysage d'openfield relativement monotone, proche de celui de la Champagne crayeuse.



❷ La Vallée de l'Aisne et ses versants

Encagée par des contreforts très marqués et boisés, qui masquent la vue, la Vallée de l'Aisne donne un sentiment de calme et d'intimité.



Au milieu de cet ensemble essentiellement composé de prairies, serpente le rideau boisé discontinu des berges de la rivière.



L'ancienne voie ferrée de Guise à Revigny marque aussi très fortement cette vallée avec son remblai et ses ouvrages, et accentue par place le sentiment d'isolement.

③ La zone du village

L'ensemble architectural de la zone bâtie tranche sur la zone agricole qui l'entoure. Articulé autour de quelques voies, anciennes et récentes, il se caractérise par quelques éléments monumentaux (l'église, la mairie) et des constructions alignées sur les buttes en bord de vallée.

Il est bordé à l'Est par un ensemble de vergers et de jardins.

④ La partie à l'Est de la Vallée et du village

Ancienne zone de pâtures, elle aussi transformée en zone de cultures, le plateau qui s'étend en direction de Moiremont est court et fermé à l'Est par le massif forestier de l'Argonne.

Il reste ponctué de bois et bosquets.



ZONAGE PAYSAGER



B. La morphologie urbaine et le patrimoine bâti

1. La morphologie urbaine

a. Le centre ancien

Il se caractérise de la façon suivante :

⇒ le centre du village, organisé autour d'une vaste place, entourée de maisons assez cossues et au centre de laquelle se dresse un ensemble monumental formé par la mairie et l'église.



⇒ un maillage très régulier de rues longues et étroites bordées de maisons à pans ou bordages bois construites à l'alignement.



Cet ensemble a su conserver ses qualités architecturales sauf là où des démolitions, rares, ont laissé quelques "dents creuses".

b. L'urbanisation récente

Elle s'est, elle aussi, faite le long des voies partant du cœur du village, mais pas à l'alignement, contrairement à celui-ci, la construction y est beaucoup plus aérée, sur du parcellaire plus grand.



2. Le bâti

a. Le centre ancien

Les caractéristiques majeures des parties anciennes de La Neuville au Pont sont :

➤ l'utilisation de la tuile tige de botte ou mécanique voire de l'ardoise comme matériau de couverture sur des toitures de faible pente



➤ une limitation des hauteurs à R+1 (+ combles)

➤ un gabarit des ouvertures variable : ouvertures généreuses et lumineuses en rez de chaussée, petites ouvertures à l'étage

- une utilisation de la brique et de la pierre souvent combinées au rez de chaussée dans le style argonnais (moellons, briques, etc...)



- un emploi du torchis et des parties bois, combinés souvent à l'étage



- la réhabilitation du pan de bois allié souvent à la brique



- une harmonisation des façades par l'utilisation des tons sable, brique ou beige



- une mention et une attention toutes particulières pour la place centrale qui regroupe un ensemble architectural remarquable :

✂ l'église Notre Dame, construite aux 14^e et 15^e siècles, monument classé pour son portail occidental et la baie qui le surmonte

✂ la mairie, bâtiment imposant, réplique de l'hôtel de ville du Xe arrondissement de Paris, dont l'architecte était originaire de la Neuville au Pont



des maisons assez imposantes, parfois différentes du style traditionnel du village, mais qui s'harmonisent bien avec les deux monuments précédents



b. Les zones urbaines récentes

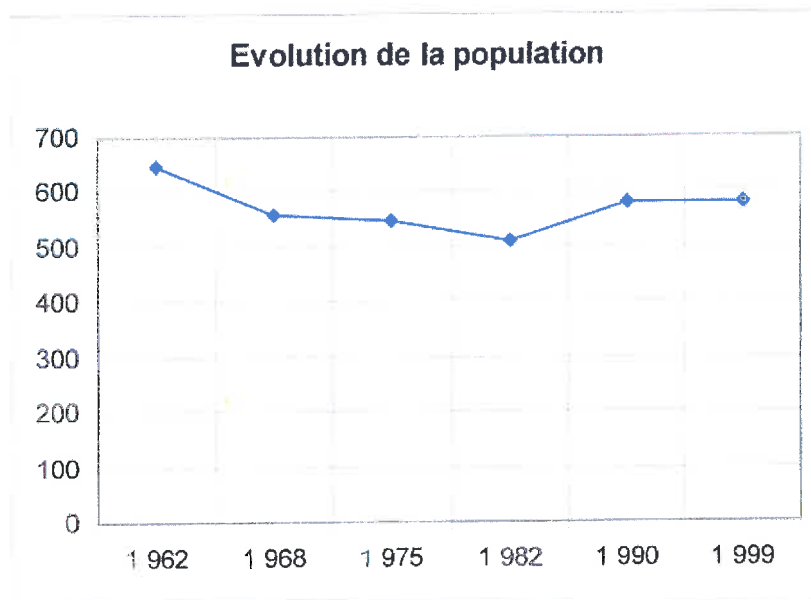
Les maisons récemment construites sur les "extensions" du village, l'ont été généralement en retrait des vues le long desquelles elles sont implantées

Les matériaux utilisés ne font pas spécialement référence au style architectural du cœur du village, même si l'on retrouve des couleurs de façade qui ne sont pas sans rappeler celles du cœur du village.

Par contre, ces zones sont plus végétalisées que celui-ci, ce qui leur permet de s'intégrer, à la fois à la zone bâtie ancienne et au paysage environnant.

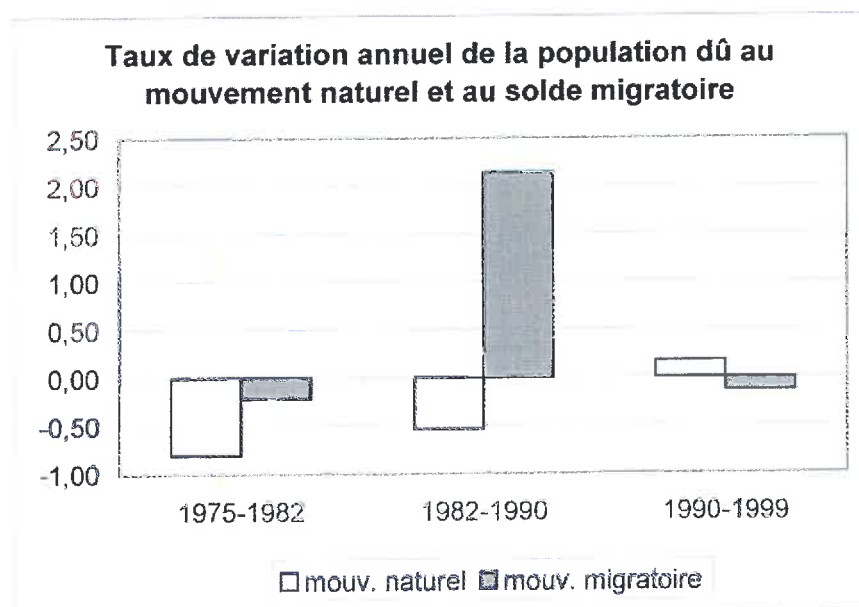
II. LES HOMMES ET L'HABITAT

A. La population de la commune



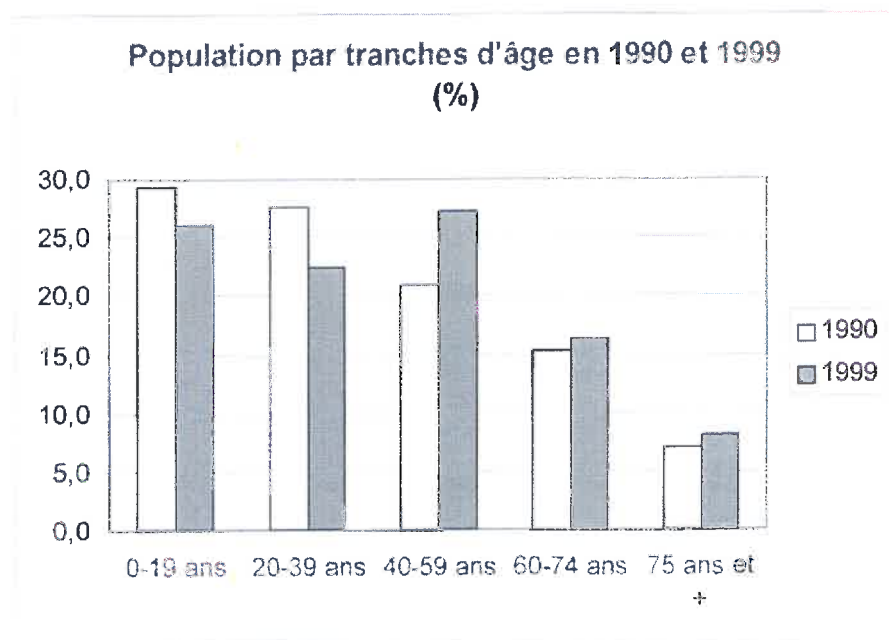
L'étude des données de recensement démographique de la commune de la Neuville au Pont montre une diminution constante de la population entre 1968 et 1982 mais une augmentation sensible entre 1982 et 1999. En effet, le nombre d'habitants est passé de 509 habitants en 1982 à 580 habitants en 1999.

1. Les facteurs de l'évolution démographique



La commune de La Neuville au Pont a connu une importante perte de sa population sur la période 1975-82 qui s'explique par un solde migratoire et naturel fortement négatif. Cette tendance va s'atténuer sur la période 1982-90, le solde migratoire devient positif. La commune accueille de nouveaux habitants et cela malgré un solde naturel négatif. Ensuite sur la période 1990-99, le solde migratoire chute, mais il est compensé par un solde naturel qui connaît une forte progression.

2. La structure par âge

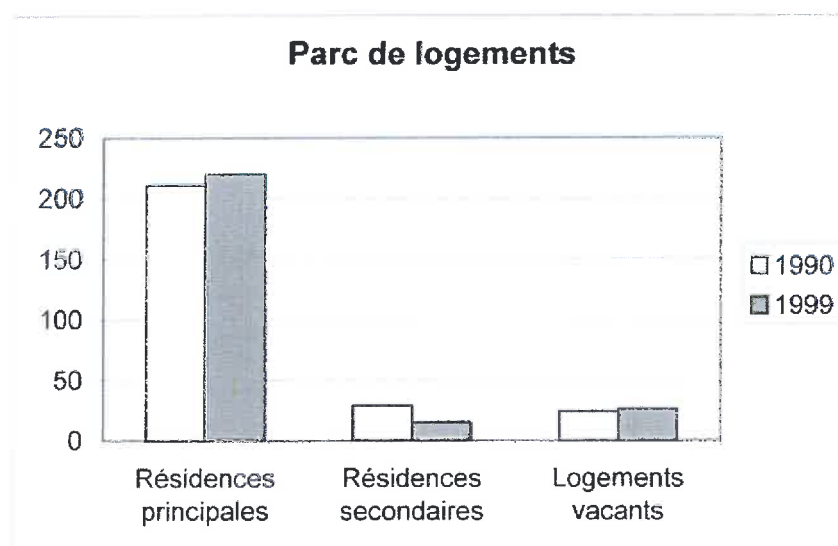


D'après les données ci-dessus, on constate que les classes d'âge des 0-19 ans et des 20-39 ans restent les parts d'âge majoritaires à la Neuville au Pont, même si elles sont en baisse depuis 1990. Parallèlement, on note une progression constante depuis 1982 de la classe d'âge des 60-74 ans.

La population de la commune est donc relativement jeune : plus d'un habitant sur deux a moins de 40 ans.

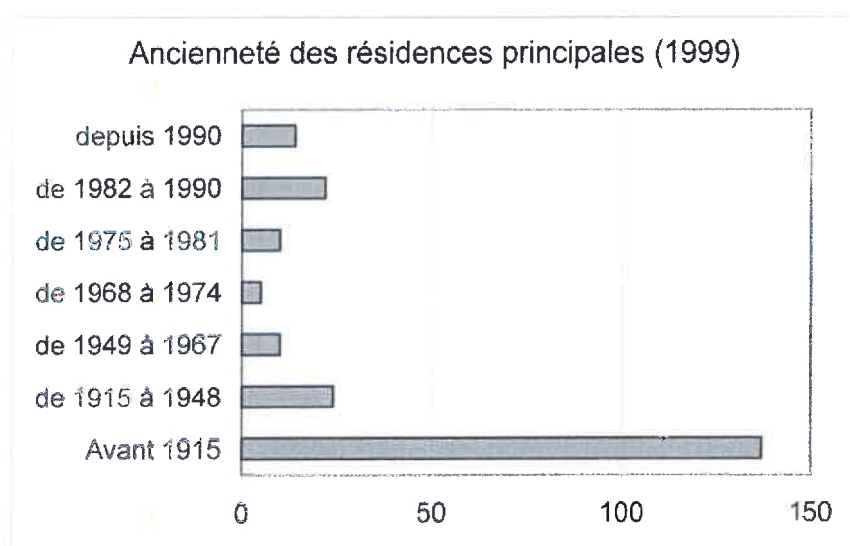
B. Le parc de logement dans la commune

1- Le type de logement



En 1999, la commune comprend 261 logements : 220 résidences principales, 15 résidences secondaires et 26 logements vacants, soit un taux de vacance de 6,3 % (taux légèrement inférieur à celui du département de la Marne qui s'élève à 6,5 %).
99 % des résidences principales de La Neuville au Pont sont des maisons individuelles.

2- L'âge des logements



Le parc de logements est très ancien : plus des trois quart des logements 72,5, ont été construits avant la dernière guerre (137 logements ont été construits avant 1915)

III. LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET L'EMPLOI

A. Les activités

1. L'activité agricole

D'après le Recensement Général Agricole (RGA) de 2000, la Superficie Agricole Utilisée (SAU) occupe 1113 hectares. Précisons que cette superficie concerne celle des exploitations ayant leur siège dans la commune quelle que soit la localisation de ces terres, dans la commune ou ailleurs. Elles ne peuvent donc être comparées à la superficie totale de la commune.

On note une baisse du nombre des exploitations entre 1988 et 2000, celui-ci passant de 27 en 1988 à 12 en 2006, dont 3 venant de l'extérieur.

L'agriculture est la principale activité du village.

Sont produits à La Neuville au Pont : des céréales (blé, orge, escourgeon) et du maïs.

Le bétail est présent dans la plus grande partie des exploitations avec un cheptel de 1170 bêtes en 2000.

2. Les commerces et les activités artisanales

a. Les activités artisanales

Un certain nombre d'activités artisanales sont présentes sur le territoire de la commune : maçonnerie, exploitant forestier.

b. Les commerces

La commune de La Neuville au Pont recense sur son territoire divers commerces :

- 1 café tabac restaurant
- 1 boulangerie
- 1 expert forestier.

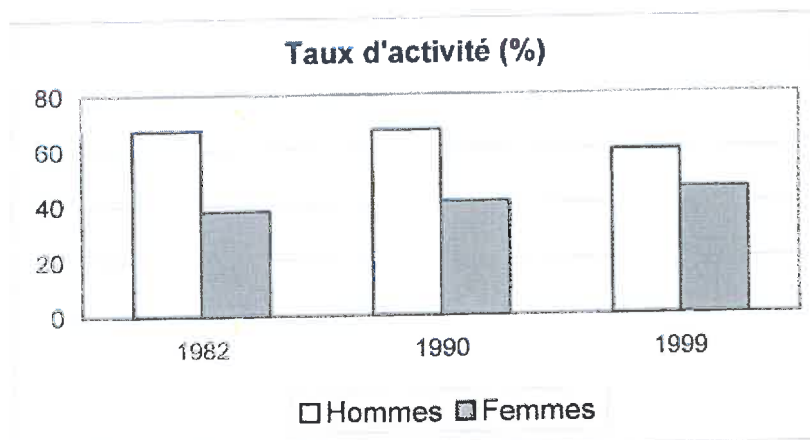
Quelques commerces itinérants complètent les commerces existants : (exemples: pizzeria, primeurs et boucherie charcuterie itinérants).

c. Les professions libérales

La Neuville au Pont compte un médecin généraliste et une infirmière.

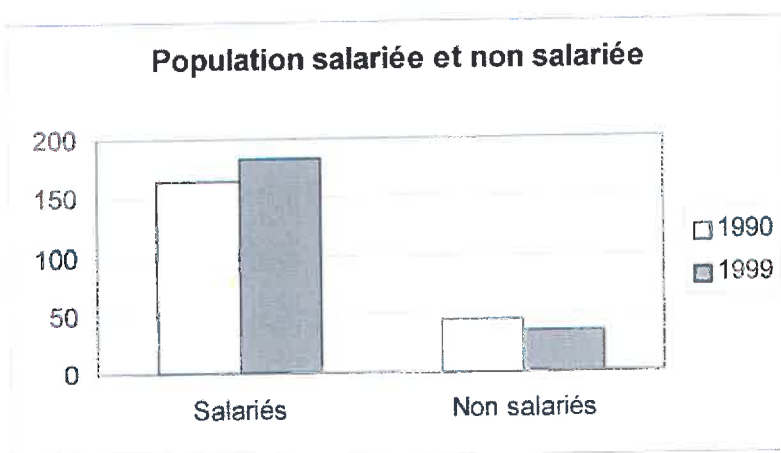
B. L'emploi

1. Evolution de la population active



Depuis 1982, la population active a augmenté parallèlement à la population totale. On peut noter une augmentation de 36 % du nombre des chômeurs entre 1990 et 1999 (leur nombre passant de 23 % en 1990 à 33% en 1999). La commune de La Neuville au Pont atteint donc en 1999 un taux de chômage légèrement supérieur au département de la Marne, à savoir une moyenne de 13,2 % de chômeurs, contre 12 % pour le département de la Marne.

2. Structure de la population active



La structure de la population active présentée par le graphique ci-dessus met en évidence plusieurs caractéristiques :

On note une augmentation depuis 1982 de la population active salariée. En 1999, plus d'un actif sur trois est un travailleur salarié (84,3 %). La moyenne communale reste largement supérieure à la moyenne départementale marnaise qui s'élève à 76,8 %.

Le taux d'activité des femmes progresse depuis 1982 puisqu'il est passé de 38 % en 1982 à 45,6 % en 1999. Ce taux d'activité y est légèrement inférieur à la moyenne départementale qui est de 49 %.

IV. LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

A. Les équipements de superstructure et vie locale

1. Les équipements scolaires

Les enfants de La Neuville au Pont bénéficient d'un établissement scolaire, divisé en deux structures:

- une école maternelle
- une école élémentaire

La scolarité y est assurée dans cinq classes jusqu'à l'entrée en sixième.

Cette école publique fonctionne en regroupement scolaire avec les communes suivantes: Moiremont, Maffrécourt, Courtémont, Somme-Bionne, Hans et Dommartin-sous-Hans.

Un ramassage scolaire est effectué et une cantine ainsi qu'une garderie sont à la disposition des parents.

De l'entrée en 6ème à la 3ème, les enfants sont dirigés vers le collège de Sainte Menehould. De la seconde à la terminale, les lycéens sont dirigés vers les différents lycées de Châlons-en Champagne et vers le lycée professionnel de Sainte Menehould.

2. Les équipements et services

a. Les services publics

- Centre de Premières Interventions de Sapeurs Pompiers (rattaché au Centre de Secours Principal de Sainte Menehould).
- une agence postale: du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 15.

b. Les équipements culturels et de sport

On note la présence d'un terrain de football et d'une salle communale.

3. Vie locale et associative

- associations sportives: sporting club Neuvilleois (foot) , Argonne 4 x 4 (tout-terrain)
- autres associations: "Joyeux Macas" (3ème âge), ADMR, un centre de loisirs, « Les amis de Côte à Vigne » (pour l'entretien du site), le Centre d'Animation Neuvilleois, « l'Avenir Neuvilleois »
- Les animations : fête patronale le dernier week-end du mois d'octobre.

B. Les équipements d'infrastructure

1. L'alimentation en eau potable et l'assainissement

La commune dispose d'un réseau public d'eau potable et d'un réseau d'assainissement unitaire (toutes eaux), de compétence intercommunale de la Communauté de Communes de la Région de Sainte Menehould.

Ce réseau a été récemment étendu pour mieux desservir les fermes champêtres et certaines parties périphériques du village.

2. La gestion des déchets

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine. Il s'agit d'une compétence de la Communauté de Communes de la Région de Sainte Menehould.

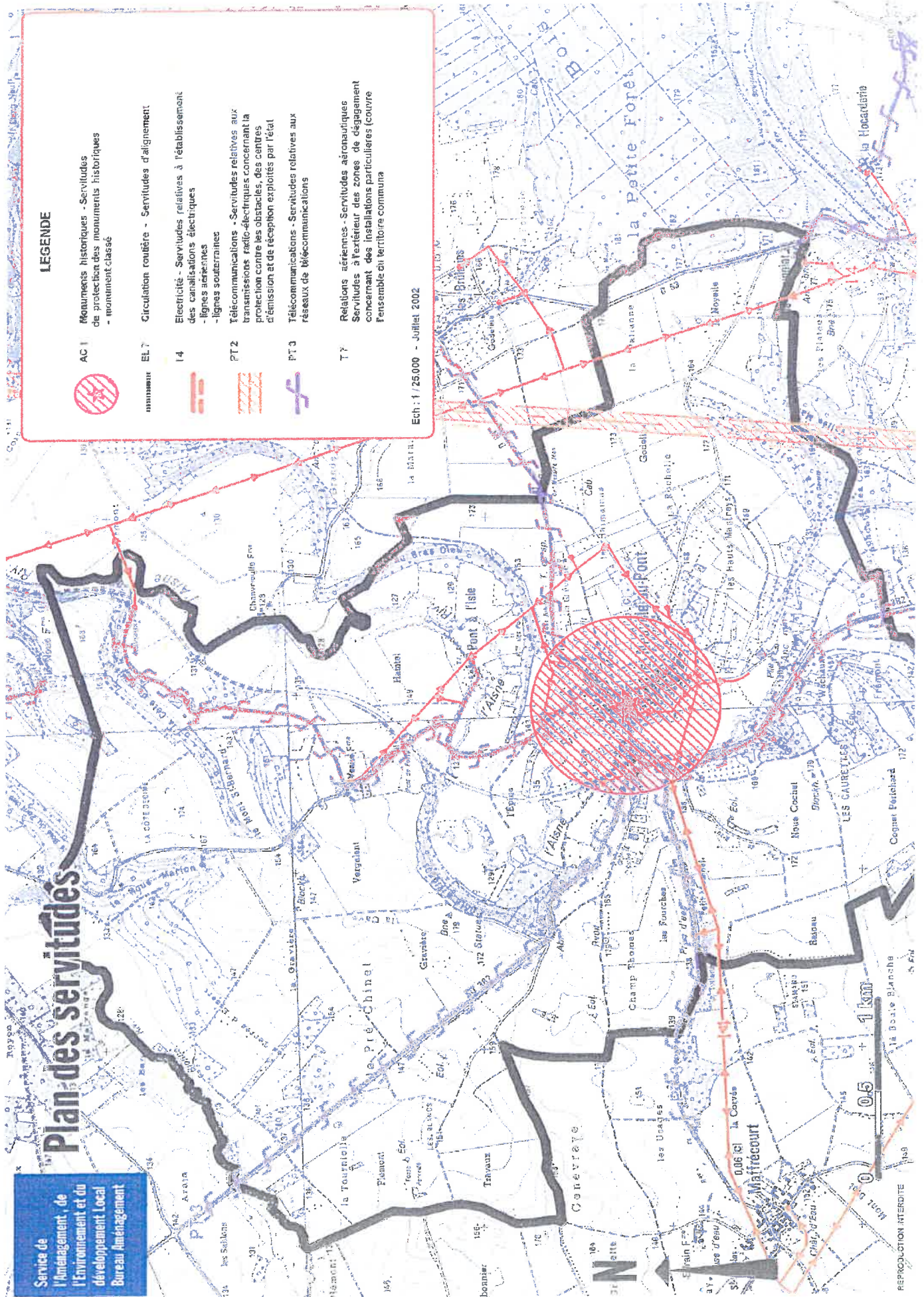
Les habitants participent au tri des déchets. La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine, le même jour pour les déchets non recyclables et ceux issus du tri sélectif à domicile.

Les verres et divers journaux sont collectés dans des containers spécifiques, dans le village, par apport volontaire.

3. La voirie

Trois routes départementales traversent le territoire communal (RD 84, RD 484, RD 84 E) et notamment la RD 982 qui est classée à grande circulation, ainsi que la RD 63 qui ne traverse que partiellement le territoire de la commune. Ceci implique des conséquences au regard de l'aménagement de la commune de La Neuville au Pont.

En effet, selon l'article L 111.1.4 du code de l'urbanisme, en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des routes classées à grande circulation. La réalisation d'une entrée de ville, prenant en compte certains critères comme les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale, ainsi que la qualité de l'urbanisme et des paysages, constitue un moyen pour la commune de continuer à pouvoir aménager dans la bande des 75 mètres (Loi Barnier).



DEUXIEME PARTIE :

LES OBJECTIFS

I. L'URBANISATION

L'urbanisation s'effectue dans la zone **U**.

Caractère de la zone urbaine (**U**) :

Il s'agit de la zone urbanisée regroupant les terrains actuellement desservis par les réseaux, notamment après des travaux récents ou susceptibles de l'être à court terme.

La commune de La Neuville au Pont souhaite pouvoir continuer son développement démographique afin de répondre aux nouvelles demandes.

Elle fait le choix d'une carte communale engageant un développement démographique limité mais planifié. La limite de l'urbanisation est fixée par la desserte en voirie et réseaux divers.

La réflexion sur le développement des zones d'habitat, contenue dans les contraintes de la carte communale, s'est attachée à élaborer un développement harmonieux et cohérent du village en favorisant une urbanisation dense et compacte afin notamment de rentabiliser les équipements publics existants et de préserver les futures zones urbaines et les espaces agricoles limitrophes.

Les limites de la zone **U** (zone urbaine) prennent en compte les diverses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) avec un périmètre de protection de cinquante mètres autour des exploitations agricoles concernées. Cette zone change par rapport au précédent document pour tenir effectivement compte de l'évolution de certaines de ces exploitations en regard du règlement de ces ICPE. Par ailleurs, le tracé de la zone urbaine tient compte de la présence du cours d'eau de l'Aisne qui traverse la commune.

La carte communale confirme le secteur **Ui** où toute construction en sous-sol est proscrite en raison de la présence d'une nappe phréatique (à 1,50 - 2 m de profondeur).

Le nombre total de parcelles libres est d'environ 50 sur l'ensemble de la zone **U**. Sachant que le nombre de permis de construire d'habitation est en moyenne de 2 à 3 par an et que sur ces 50 parcelles libres un quart environ ne sera pas à vendre ou pas vendu, la carte communale permettra de répondre aux demandes annuelles en permis de construire pour les dix prochaines années.

Avec un coefficient de 3,5 personnes par nouveau foyer, l'augmentation de la population induite est d'environ 130 personnes. Si la progression actuelle se poursuit, la population de La Neuville au Pont pourra donc atteindre le nombre de 710 habitants.



II. L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement s'effectue principalement en zone **N**.

Caractère de la zone naturelle (**N**) :

Il s'agit de la zone naturelle entourant le village. Elle comprend principalement des terres agricoles et naturelles.

L'objectif visé consiste à maintenir l'équilibre du site en protégeant les zones d'intérêt paysager et environnemental.

- **préserver le foncier agricole**

L'activité agricole est une ressource majeure à La Neuville au Pont. La carte communale identifie et préserve les espaces cultivés afin de maintenir cet outil économique.

- **protéger les milieux naturels**

Le vallon de l'Aisne constitue un aspect environnemental et paysager important de la commune. Malgré son positionnement stratégique (en jonction immédiate avec la zone urbaine), ce secteur est préservé dans le cadre d'un classement en zone N.

- **lutter contre les nuisances**

La carte communale prend en considération les nuisances existantes dans la commune. Ces nuisances sont, pour la plupart, répertoriées au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Le projet d'urbanisme communal doit donc prévoir un périmètre spécifique pour ces installations afin d'interdire toute construction à proximité immédiate de ces installations.

Le développement démographique, l'attractivité économique, la préservation du patrimoine naturel et environnemental se pérenniseront dans le cadre de l'application d'un nouveau document d'urbanisme plus conforme à la taille (plus de 500 habitants) et aux volontés de la commune de La Neuville au Pont.

La présente carte communale répond aux contraintes réglementaires et aux objectifs de la commune à moyen terme.



TROISIEME PARTIE :

LES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR LA PRESERVATION ET SA MISE EN VALEUR

I. LES MESURES DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR

A. Le respect de l'environnement

Aucun site écologique répertorié à ce jour n'est concerné par une zone d'urbanisation.
La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) située au sud-est de la commune est classée en zone naturelle (N).

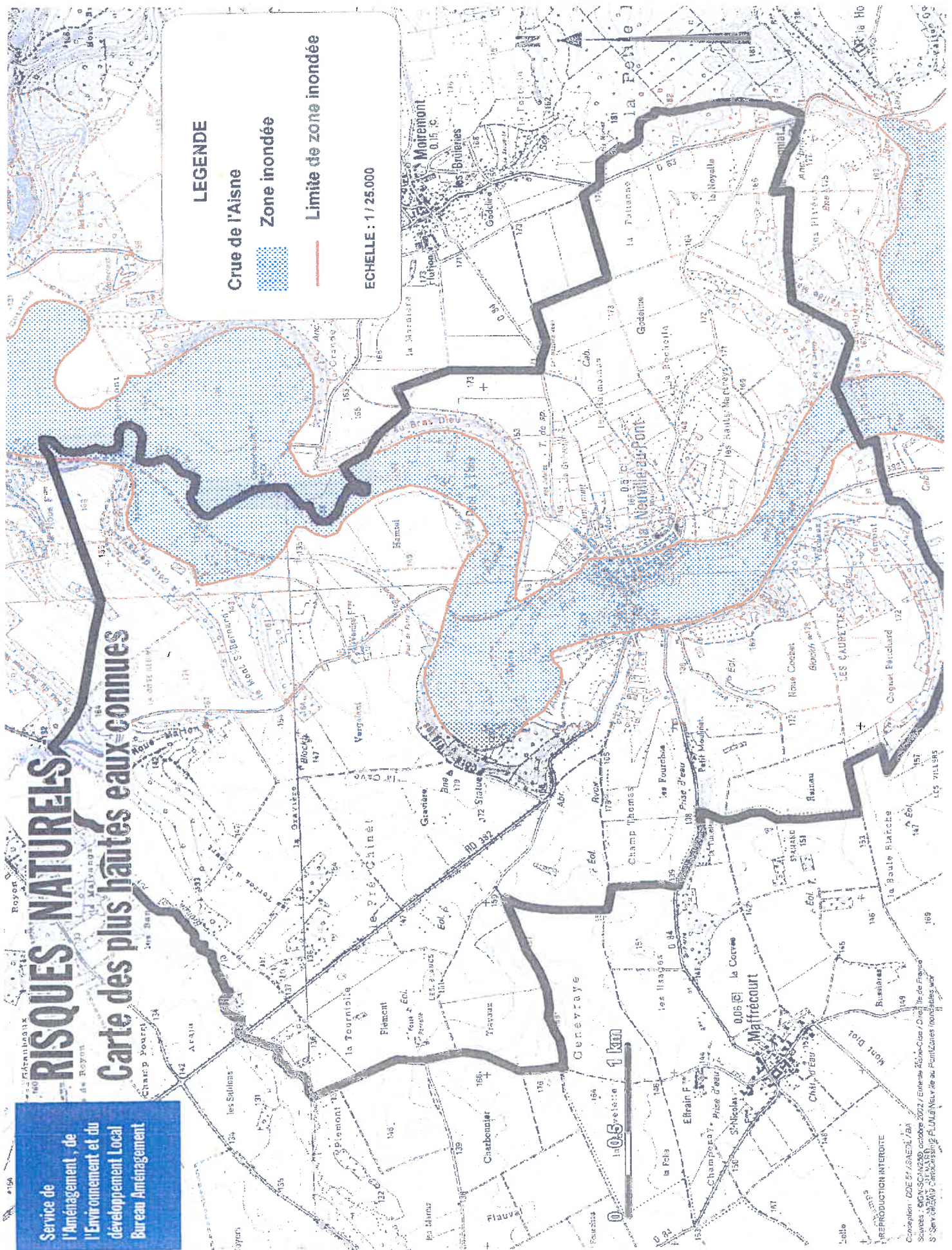
Les berges et la Vallée de l'Aisne sont classées en zone naturelle.

Par ailleurs, les zones urbaines prennent en compte les différents périmètres de protection institués autour des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentes sur la commune, et leur évolution.

B. L'intégration paysagère

L'Aisne traverse le village en son centre : la commune préserve cette particularité en classant en zone naturelle toute une zone verte sensible au cœur et au bord des secteurs bâtis.

De plus, en ne classant pas en zone U les vergers, jardins et bois bordant la zone bâtie, elle permet à celle-ci de continuer à bien s'intégrer dans le paysage remarquable de la Vallée de l'Aisne.



II. LES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

A. L'évolution des zones bâties

La carte communale propose une légère augmentation de la superficie urbanisable (zone U).

L'extension de l'agglomération se réalise aux dépens de zones agricoles intensives représentatives de l'agriculture moderne.

Le choix d'une extension raisonnable des zones urbanisables correspond à la volonté de la commune de répondre à une demande modérée des permis de construire sur son territoire. Ainsi, la carte communale permettra à la commune d'assurer un développement cohérent et un accueil modéré des nouvelles populations.

L'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones dans la carte communale de La Neuville au Pont n'affecte aucun site retenu comme d'intérêt majeur pour l'écosystème local.

Après la consultation de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Direction Régionale de l'Environnement sur la zone d'aléas concernée par la zone inondée de l'Aisne, il en résulte que:

1) d'après la cartographie des plus hautes eaux connues du bassin Seine Normandie, la cote maximale pour les crues historiques se situe à la Neuville au Pont à environ 130 m NGF (niveau de la Rue Basse). Une partie des zones urbanisables (Ui) est située intégralement ou partiellement dans cette zone.

2) dans ces zones, la délivrance des permis de construire est soumise aux prescriptions suivantes:

- interdiction de sous-sol
- surélévation du rez de chaussée (cote 130 NGF)
- surélévation des VRD

L'ensemble des dispositions doit respecter la circulaire du 30 avril 2002 sur la politique de l'état en matière de zone inondable.

B. L'évolution des zones rurales

On note une diminution de la superficie agricole utile à certains endroits à proximité des zones urbanisées, sans remise en cause de l'activité agricole.

C. La synthèse des impacts

Effets négatifs de la carte communale	Impacts positifs de la carte communale
perte de surface agricole utile	planification du développement à moyen terme
Imperméabilisation des sols	Préservation des milieux sensibles (eaux, biotopes...) et des unités paysagères

